



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de VAUDEURS

4.3.18.1.Document graphique

Centre de la commune et hameaux au 1 / 2 000 ème

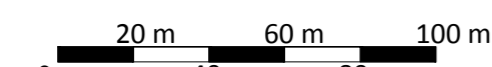
Plan n°4.3.18.1

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/08/2019 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules César - 70000 VAUDEURS Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.33.69 initiative@orange.fr

Agence de Brangon Tél : 03.81.83.33.37 - initiative@brangon.fr



*Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012 * Plan cadastral actualisé en Juin 2016

Légende :

— Limite de zones et de secteurs.

ZONES URBAINES

- U** Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
- UE** Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et des services
- Us** Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.
- UA** Zone urbaine à caractère patrimonial des centres anciens

ZONES AGRICOLES

- A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- Acor** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES

- N** Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Nf** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

- Emplacements réservés et numéro d'opération.
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser.
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture ...
- Cours d'eau, fossé, marre, étang.
- Milieux humides (données DREAL)
- Vergers de production (V1)
- Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Axe de ruissellement
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes

Voir plan de l'ensemble de la commune

